



Amorces de discussion

MinConfCult (2013) 2

Les vues exprimées dans ce document sont de la responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement la ligne officielle du Conseil de l'Europe (auteurs: Divina Frau-Meigs, Professeur, Université Sorbonne nouvelle, Péter Inkei, Directeur de l'Observatoire de Budapest et Corina Suteu, Expert indépendant extérieur, Roumanie).



Session 1 ÉTAT DES LIEUX

Rôle des gouvernements et, plus spécifiquement, des ministres de la Culture, dans la promotion de l'accès et de la participation à la culture envisagée comme vecteur de dynamisme de la démocratie ; examen des enjeux actuels de la société (dont le passage au numérique, l'évolution démographique et la crise économique).

- En dépit des efforts, dont certains ont été couronnés de succès, entrepris pour étendre l'accès à la culture, les inégalités persistent dans tous les pays, sous des formes et à des degrés divers, mais souvent à des niveaux inquiétants. En Europe occidentale, la non-participation est particulièrement aiguë au sein de la population immigrée des villes, alors que dans les Etats membres d'Europe orientale l'exclusion culturelle est essentiellement un phénomène rural et post-industriel.
- Les débats sur la politique culturelle et les études consacrées à la participation culturelle s'intéressent généralement aux réalités constatées (comme les taux de participation), mais l'attention portée à l'étendue et à la nature de la non-participation est beaucoup plus marginale.
- Les déclarations et annonces sur le rôle de la culture dans la démocratie sont nombreuses, mais rares sont les faits empiriques, les outils de mesure et les preuves reconnues.
- Un nouveau cadre conceptuel doit être défini pour permettre aux politiques culturelles de relever les défis d'aujourd'hui. Une approche multipartite est indispensable pour parvenir à une gouvernance partagée de la culture. Elle suppose des alliances effectives avec les sphères de l'éducation, des politiques sociales, de la santé, de l'environnement et de l'économie. L'implication des citoyens et de leurs associations est une règle de base de la démocratie européenne.
- Les pratiques culturelles comme la création, la conservation et l'agrégation, que l'on peut regrouper sous l'expression « culture transmise », devraient faire l'objet d'études, être reprises dans des orientations de politique culturelle et intégrées en priorité dans nos conceptions contemporaines de l'accès à la culture.
- Les industries de la création et la numérisation bouleversent les rapports traditionnels que les industries culturelles entretenaient avec les institutions culturelles. Les politiques culturelles devraient intégrer des modèles économiques favorisant l'intérêt du public pour la culture et son accès à celle-ci, et aidant les institutions de l'époque pré-numérique à réussir une transition cohérente permettant de préserver le patrimoine tout en encourageant la création contemporaine.
- Les pratiques industrielles affectant la nature et l'état des contenus originaux (gestion des versions, merchandising et fenêtrage (« windowing ») auront probablement une incidence considérable sur les arts et les institutions culturelles, ce qui peut induire une approche à plusieurs niveaux des questions de droits d'auteur et de propriété intellectuelle.
- Le défi posé par internet à la diversité et au pluralisme culturels ne se résume pas à la protection et à la promotion du patrimoine artistique et des contenus radiodiffusés antérieurs à l'internet. Il faut aussi favoriser les contenus et commentaires produits par les utilisateurs pour inciter le public à passer de la consommation à la participation, à jouer un rôle plus actif, en s'écartant résolument des portails préformatés et de la collusion croissante entre contenus, publicité et commerce électronique. Un autre risque réside dans la marginalisation et la perte de visibilité sur les réseaux numériques de certaines cultures ou langues considérées comme insuffisamment génératrices de trafic ou de recettes.

Session 2 BONNES PRATIQUES ET INNOVATION POLITIQUE

Bonnes pratiques et mesures innovatrices visant à faciliter l'accès à la culture et la participation à la vie culturelle dans un but démocratique – saisir les opportunités de la société d'aujourd'hui et relever ses défis (l'ère numérique, les changements démographiques tels que le vieillissement de la population, la mobilité et la migration ainsi que des nouveaux modèles de financement de la culture).

- Le concept de « démocratie culturelle » qui met l'accent sur l'implication, l'égalité et la diversité, a gagné du terrain sur les stratégies de démocratisation de la culture définies par les instances dirigeantes.
- Les programmes de démocratie culturelle génèrent les meilleurs résultats lorsqu'ils combinent initiatives locales et promotion centrale. L'impulsion initiale peut venir d'en bas : les autorités identifient un projet local fructueux et estiment judicieux de le répliquer à plus grande échelle. L'administration nationale, régionale ou municipale précise les objectifs politiques et les cadres, en accordant une marge pour l'adaptation aux conditions locales.
- Il existe de nombreuses adaptations réussies de l'art pré-numérique au « haut débit » qui ont su développer l'accès démocratique des générations plus jeunes et plus pauvres à ce pan de la culture, comme l'illustre le festival « Viva l'Opéra ! » lancé en 2010. Cette initiative associe les opéras les plus prestigieux d'Europe (La Scala, Liceu, l'Opéra de Paris...) et la société de distribution UGC, qui retransmet en direct les opéras classiques dans les salles de cinéma.
- Les outils et plateformes de l'ère numérique peuvent renforcer la participation et la création culturelles, comme l'ont montré les exemples « d'approvisionnement par la foule » et « d'approvisionnement libre » tels que Wikipédia ou iStockphoto (appels ouverts pour des photos, des animations ou des clips vidéo libres de droit). Ces méthodes alternatives de production de contenus culturels, bien loin du courant dominant et des valeurs de la conception imposées par le haut, peuvent encourager de nouveaux acteurs, notamment dans les milieux qui sont souvent à l'écart des arts traditionnels, à se lancer dans la production culturelle.
- De nouveaux modes de création, d'enregistrement et de diffusion de contenus originaux voient le jour, et méritent d'être reconnus et récompensés par la culture dominante via des microcrédits, des micro-paiements, d'autres formes de parrainage public (« mécénat ») et des aides de l'Etat (pour compenser les distorsions du marché créées par la concentration de la propriété entre les mains de « pure players » numériques du secteur privé).
- Le secteur privé et les professionnels des médias peuvent tirer profit de la participation des utilisateurs et de leur autonomisation. Leur responsabilité sociale peut être engagée de façon à garantir, dès le départ, une conception des outils numériques propice à la culture, et la prise en compte des principes des droits de l'homme tels qu'énoncés dans les « Lignes directrices visant à aider les fournisseurs de services internet » (2008) élaborées en coopération avec l'Association européenne des fournisseurs de services internet (EuroISPA) et dans les « Lignes directrices visant à aider les fournisseurs de jeux en ligne » (2008) développées par le Conseil de l'Europe en coopération avec *Interactive Software Federation of Europe* (ISFE).

- Les initiatives de la société civile en faveur d'un accès équitable à la culture et à des contenus présentant un intérêt pour le public montrent qu'il est possible de modifier les asymétries actuelles. La Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA), conjointement avec le Conseil international des Archives (ICA), Electronic Information for Libraries (EIFL) et Corporación Innovarte, a engagé des négociations avec les Etats membres de l'OMPI pour les prier d'élaborer un instrument international contraignant sur les limitations du droit d'auteur dans le cadre de l'octroi de licences pour des contenus en ligne.
- Certains Etats nations ont remis en question les stratégies du secteur privé visant à privatiser la culture et les revenus tirés des contenus culturels, pour étendre ou financer des services et des lieux culturels d'intérêt public. La controverse de 2013 entre la France et Google à propos de la tarification commerciale et la publicité associée à des contenus d'actualités a mis en lumière des manières novatrices de financer la culture en combinant l'autorégulation de l'industrie et les pressions et le contrôle de l'Etat.
- La régulation et la gouvernance de la diversité culturelle peuvent fonctionner à l'échelon transnational, garantissant dans un cadre multipartite la compatibilité et l'interopérabilité, la résolution des conflits de compétence et la prise en compte des problèmes d'applicabilité. Le débat mondial controversé suscité par l'Accord commercial anti-contrefaçon (ACTA) est un exemple de la sensibilisation croissante aux implications politiques, sociales et culturelles des différentes strates de l'internet. Les éléments techniques ne peuvent être dissociés des implications sociales et culturelles et des valeurs des droits de l'homme.
- Pour garantir des politiques d'accès et de participation favorables aux plus démunis, il est essentiel de définir le périmètre de l'espace numérique commun, de façon à le défendre et le mettre en contraste avec les services payants et la facturation individuelle et progressive. Pour l'heure, internet en tant qu'espace numérique commun n'est pas bien équipé pour déceler les utilisations abusives de ressources et ne dispose pas d'un mécanisme de gouvernance capable de concilier des exigences contradictoires en termes d'accès et d'applications. Internet ne veille pas à son utilisation équitable et n'a pas de réel moyen de sanctionner les abus. Il reste à la merci de la nature fragile du capital social. Les artistes, amateurs, professionnels-amateurs et agrégateurs de contenus doivent être sensibilisés au fait qu'abuser de l'espace numérique commun ou en faire un espace clos engendre une perte d'efficacité du système collaboratif et de valeur, pour le public, des réseaux numériques.
- Pour garantir une autonomisation en faveur des plus démunis, l'éducation doit être revue et actualisée pour permettre à tous de comprendre pleinement les environnements numériques et d'y participer. Les capacités transfrontalières des médias à haut débit offrent de nouvelles possibilités de dispenser l'éducation dans les zones sous-équipées et auprès des populations mal desservies, avec des modèles comme les Cours en ligne ouverts et massifs (MOOC) ou l'Académie Khan. La translittératie, qui associe la maîtrise de l'information et des médias (« MIL : Media and Information Literacy ») avec celle de l'informatique et du numérique, offre certaines pistes pour former une population familiarisée avec la culture numérique, capable de tirer pleinement parti des opportunités offertes par les réseaux.

Perspectives pour le Conseil de l'Europe:

- En sa qualité de cadre intergouvernemental pour la culture au niveau paneuropéen et de laboratoire de la gouvernance démocratique : opportunités et défis ;
- Vers une coopération culturelle plus efficace avec les autres organisations internationales : l'UNESCO, l'Union Européenne, etc.

- La demande de politiques fondées sur l'analyse des faits augmente, et les gouvernements européens devraient intensifier et coordonner leurs efforts à cet égard. Le Compendium et l'initiative « CultureWatchEurope » du Conseil de l'Europe ont abouti à la proposition de sélectionner un ensemble d'indicateurs clés de participation culturelle, à appliquer par l'ensemble des Etats membres.
- Le Conseil de l'Europe devrait s'efforcer de parvenir à un consensus sur un minimum de normes européennes communes pour la nature et le niveau d'accès à la culture, les indicateurs d'accès et de participation, les effets attendus d'une amélioration et d'une extension de l'accès, ainsi que les critères de base de la gouvernance démocratique de la culture.
- Le Conseil de l'Europe devrait élaborer un projet de lignes directrices sur la gouvernance de la culture à l'ère numérique, établissant des principes tels que l'accès équitable (universel, effectif et durable), l'ouverture, la neutralité du Net, la participation et la responsabilisation. Elles devraient être abordées sous l'angle du contenu culturel et fondées sur les libertés fondamentales et les droits de l'homme.
- Le rôle du Conseil de l'Europe dans l'harmonisation et l'actualisation permanente de l'examen des politiques culturelles doit désormais être mené à un niveau plus complexe, en intégrant les acteurs nouvellement apparus dans l'élaboration de politiques participatives, et lancer une nouvelle dynamique plaçant les producteurs et utilisateurs de la culture sur un pied d'égalité. La notion de gouvernance démocratique, notion clé à laquelle le Conseil de l'Europe souhaite accorder davantage d'attention, est ainsi étroitement liée à ces évolutions et le Conseil de l'Europe devra trouver les moyens lui permettant de conforter son rôle d'institution-phare dans le domaine sociopolitique en Europe.
- Législation intégrée, politiques coordonnées, plaidoyers pour renforcer la visibilité du Conseil de l'Europe, promotion de son rôle de connecteur, encourager la recherche en tant qu'outil essentiel de mise en valeur de la culture.
- La formation à la translittératie, en tant que stratégie à long terme pour amener les jeunes à développer et à préserver une culture durable, devrait devenir une préoccupation majeure du Conseil de l'Europe. Les politiques d'éducation à la translittératie doivent veiller à ce que des ressources et des cours en lignes soient proposés, et à régler la question technique de l'accès aux ordinateurs. Elles doivent appuyer la formation des enseignants et des étudiants aux technologies de l'information et de la communication et à la maîtrise des codes nécessaires à des fins d'innovation et de participation (être capable de télécharger des contenus...). Le Conseil de l'Europe peut mettre en œuvre de telles politiques via son programme Pestalozzi, en encourageant une collaboration transsectorielle en vue d'une coopération renforcée entre ses services responsables de la culture, de l'éducation, de la jeunesse et de la société de l'information.

- Le Conseil de l'Europe pourrait organiser une série d'auditions publiques multipartites consacrées la promotion de la culture dans l'ère numérique et la protection du patrimoine culturel. Parmi les thèmes à aborder : rémunération acceptable de la créativité via des mécanismes de compensation alternatifs, lorsque les droits de propriété intellectuelle traditionnels ne peuvent s'appliquer ; travail et contenus agrégés par les utilisateurs, rôle des Etats dans les politiques relatives à la culture numérique ; concentration de la propriété et risques pour le pluralisme et la diversité des médias ; espace numérique commun et rôle des éléments dits « de source ouverte » et « non-propriétaires ».
- Le Conseil de l'Europe pourrait promouvoir l'application de diverses mesures partout en Europe:
 - la délégation aux communes des compétences en matière de développement culturel, notamment au travers de programmes comme le Réseau des villes créatives, les Villes interculturelles, les capitales européennes de la culture, etc.;
 - la mobilisation du public et de la société civile en faveur des nouveaux modes de gouvernance culturelle, afin de renforcer leur implication dans le processus de mise en œuvre (voir le rôle de la « Rainbow Platform » pour le dialogue interculturel, née de Culture Action Europe et de la Fondation culturelle européenne);
 - la mobilité déjà pratiquée par les artistes et les opérateurs culturels d'Europe et du reste du monde, notamment grâce à la promotion de la fondation Anna Lindh, d'Eastern Partnership, du fonds Cimetta, de la Fondation culturelle européenne, de *On the Move*, etc. et le renforcement des compétences et affinités interculturelles.
- Le Conseil de l'Europe devrait faire connaître ses propositions et bonnes pratiques au sein d'autres instances discutant de la gouvernance de la culture, notamment en liaison avec les évolutions numériques. Il devrait inviter d'autres organisations intergouvernementales telles que l'OMPI, l'UIT et l'UNESCO, à participer à la promotion du dialogue international sur les questions culturelles.